



NOTICE PRISE DE LICENCE

Vous ou votre enfant voulez découvrir, vous perfectionner, vous challenger ou tout simplement vous entretenir à l'aide de l'athlétisme ? Pour cela, il vous suffit de remplir quelques formalités de plus en plus simples :

Pour cette saison vous avez 2 possibilités au choix :

- La première possibilité, la plus simple, est de faire votre demande de licence sur notre site internet : <https://www.esrcac.fr/entrainements-athletisme-colmar> rubrique "prendre une licence" et de payer en ligne par carte bancaire via notre plateforme partenaire Helloasso qui est une plateforme sécurisée. L'intérêt de cette possibilité est que vous pouvez nous transmettre toutes les pièces dont le club a besoin à distance via la plateforme, sans vous déplacer. C'est très facile d'utilisation.
- La seconde possibilité est de nous contacter via email à l'adresse secretariat.esrcac@orange.fr afin de demander le dossier avec toutes les pièces qu'il faudra nous retourner. Cela vous donne la possibilité de payer avec un autre moyen de paiement que la carte bancaire mais implique qu'il faudra nous renvoyer les pièces par email, courrier ou vous déplacer au club.

A vous de choisir !!!

Étape 1 : Remplir la demande d'adhésion :

- Si vous optez pour le paiement en ligne, il vous suffit de vous rendre sur notre site internet rubrique « prendre une licence » et de suivre les différentes étapes.
- Sinon, il suffira de nous demander le formulaire d'adhésion par email à l'adresse secretariat.esrcac@orange.fr.
- Veuillez compléter la demande d'adhésion informatiquement afin d'éviter tout problème de lecture lors de la saisie de votre licence.

Étape 2 : Fournir un certificat médical datant de - 6 mois :

- **Pour les licences Athlé Compétition et Athlé Running**, le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à **la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition datant de -6mois** à la date de prise de licence.
- **Pour les licences Athlé Santé**, le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à **la pratique du sport datant de -6mois** à la date de prise de licence.
- **Dans le cadre d'un renouvellement de licence** et dans les conditions prévues par le Code du sport, le soussigné peut attester avoir **rempli le questionnaire de santé** et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.
- **Pour la prise d'une 1ère licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur**, le titulaire de l'autorité parental peut attester avoir rempli, avec son enfant, **le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur** et voir son enfant



dispenser, dans les conditions prévues par le Code du sport, de présenter un certificat médical.

NOUVEAUTÉ : Il vous est maintenant possible de transmettre votre certificat médical directement sur votre espace licencié FFA.

https://webservicesffa.athle.fr/Siffa-Acteur2/AppMain_Login.aspx?ReturnUrl=%2fSiffa-Acteur2

Étape 3 : Le règlement de la cotisation :

- **NOUVEAUTÉ** : Il vous est dorénavant possible de payer directement en ligne sur notre site internet via la plateforme Helloasso qui est sécurisée.
- Sinon, il vous est également possible de payer en chèque, chèques vacances, avoirs club ou en liquide.
- Si vous avez la possibilité de vous faire subventionner (Comité d'Entreprise par exemple), nous avons la possibilité de vous fournir une attestation de paiement.

Une fois que vous avez ces 3 pièces, il suffira de nous transmettre le dossier :

- Via notre site internet et Helloasso;
- Via email à l'adresse secretariat.esrcac@orange.fr en utilisant des scans/photos;
- Par courrier au Stade de l'Europe 15 rue Robert Schuman 68000 Colmar;
- En main propre durant le mois de juillet et d'août de 9h30 à 12h ou de 14h à 17h ou à partir du 12 septembre 2022 (rentrée de l'ESRCAC).

Dans les jours qui suivent vous recevrez un email vous demandant d'accuser réception des conditions d'assurances puis votre licence en version électronique sur votre boîte email personnelle.

Merci de bien fournir ces 3 documents sans quoi nous ne pourrions pas procéder à l'enregistrement de votre nouvelle licence ou de votre renouvellement.